

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 février 2026

---

**EMPÊCHER LA CONSTITUTION DE MONOPOLES ÉCONOMIQUES DANS LES  
SECTEURS DES MÉDIAS - (N° 2429)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 38

**AMENDEMENT**présenté par  
Mme Calvez

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 5, après le mot :

« ligne »,

insérer les mots :

« et les agents d'intelligence artificielle ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à adapter la définition de la part d'influence des médias aux évolutions récentes des usages informationnels par l'intégration des agents d'IA conversationnel.

Si les plateformes de partage de vidéos et les services de réseaux sociaux jouent déjà un rôle central dans l'accès à l'information et l'exposition des contenus, les agents d'intelligence artificielle conversationnels occupent désormais une place croissante dans les pratiques d'information du public. En proposant des réponses synthétisées, hiérarchisées ou reformulées à partir de contenus médiatiques, ces outils influencent directement la manière dont l'information est consultée, comprise et priorisée.

Dès lors, exclure les agents d'intelligence artificielle du périmètre d'appréciation de la part d'influence reviendrait à sous-évaluer le pouvoir réel de diffusion et d'orientation de l'information, au détriment d'une appréciation complète du pluralisme effectif.

Cet amendement vise dès lors à prendre en compte l'impact croissant de ces services d'intelligence artificielle sur l'accès à l'information.